

VS-CUP

Règlement



Table des matières

0. Index.....	1
1. Description de la VS-Cup	2
2. Inscription d'une équipe	2
3. Catégorie de jeu	2
4. Licences	3
5. Transferts.....	3
6. Utilisation des salles, lieux et horaires	3
7. Résultats officiels.....	4
8. Déroulement – Mode de fonctionnement de la coupe	4
9. Feuilles de match	5
10. Protêts.....	5
11. Sanctions.....	6
12. Horaires des matchs.....	6
13. Arbitrage	7
14. Règles de jeu appliquées	8
15. Prix et récompenses	8

1. Description de la VS-Cup

La coupe valaisanne d'unihockey est organisée par l'association valaisanne d'unihockey (VSU), fondée en 2015 et affiliée à l'association suisse d'unihockey (SU). Tout club valaisan a le droit de participer à la VS-Cup pour autant qu'il soit membre de VSU.

La VS-Cup se déroule lors de la saison sportive entre le mois d'août et le mois de juin. La VS-Cup ne dépend pas directement de SU mais les règles de jeux se réfèrent aux règles officielles. La durée de matchs pourrait cependant varier selon les futures décisions.

La VS-Cup est gérée par VSU, avec l'aide d'un club organisateur. VSU a édité son propre règlement financier et son fonctionnement interne. Elle a les pleins pouvoirs d'organiser, de modifier ou de suspendre la VS-Cup pour les motifs qui lui sont propres.

VSU décline toute responsabilité en cas de blessure ou de vol dans le cadre de la VS-Cup, causé par un joueur licencié ou non. La personne lésée devra se retourner contre cette tierce personne.

Toutes les informations ou les communications passent par l'association cantonale dont voici les coordonnées :

Association valaisanne d'Unihockey (VSU)

vsunihockey@outlook.com

2. Inscription d'une équipe

Le nombre d'équipes peut être limité selon le nombre de demandes et la mise à disposition des salles. Chaque club, membre de VSU peut inscrire jusqu'à deux équipes par catégorie de jeu. Chaque club a cependant la priorité d'inscription pour une équipe. La date limite pour l'inscription d'une équipe est fixée au **31 août** de chaque année. Les formulaires d'inscription sont disponibles sur le site Internet de VSU (www.vsunihockey.ch). Ils seront également envoyés par mail à chaque club. L'inscription coûte 100.- par équipe, c'est le paiement qui valide l'inscription d'une équipe en coupe valaisanne. Un mail de confirmation sera envoyé à chaque équipe inscrite. Passé le délai imparti, l'inscription ne sera pas prise en compte.

3. Catégorie de jeu

Les clubs pourront inscrire des équipes dans les catégories : « Hommes », « Dames », « Juniors B », « Juniors C » et « Juniors D ». Une catégorie de jeu pourrait être rajoutée ou supprimée selon le nombre d'inscrits (un minimum de trois équipes est requis).

4. Licences

Un système de liste de joueurs est établi et régit la participation des équipes. La liste, complétée avec l'ensemble du contingent, doit être envoyée à l'inscription d'une équipe. Elle est valable une année et est renouvelable chaque année. Chaque équipe a le droit d'inscrire jusqu'à seize joueurs. Les joueurs inscrits doivent impérativement être membres d'un club affilié à VSU. Les joueurs ne sont pas obligés d'être affiliés à l'association suisse d'unihockey. Un joueur ne peut appartenir qu'à une seule équipe d'une même catégorie, et ce même en cas de transfert de clubs en cours d'année.

Pour les juniors, les dates de naissance doivent figurer sur la liste de joueurs. Un joueur plus jeune peut jouer dans une catégorie supérieure, l'inverse n'est pas autorisé. Des contrôles pourront être effectués avant ou après les matchs.

VSU se réserve le droit de retirer une équipe ou un joueur à tout moment de la compétition, en cas de manque de fair-play, de non-respect du règlement ainsi qu'en cas de non-paiement de l'inscription ou d'arriérés financiers.

Les données personnelles fournies par les clubs, les équipes et les joueurs deviennent la propriété de VSU et seront conservées confidentiellement.

5. Transferts

Durant le déroulement de la VS-Cup, un joueur désirant changer d'équipe ou de club peut demander son transfert auprès de VSU sans paiement de taxe. En cas de changement de club, les deux clubs concernés doivent notifier leur accord par écrit.

L'engagement d'un nouveau joueur au sein d'un club membre de VSU est possible en tout temps durant la saison. Une autorisation doit être demandée à VSU pour qu'il figure sur la liste des joueurs. Cela peut se faire sans paiement de taxe.

6. Utilisation des salles, lieux et horaires

Les salles de gym seront mises à disposition par les clubs membres de VSU qui prendront la responsabilité de l'organisation des matchs. Il est impératif de respecter les prescriptions et règlements d'utilisation en vigueur du club qui met la salle à disposition.

Vestiaires

Chaque équipe doit veiller à tenir son vestiaire propre et ne rien laisser traîner au sol, sur les bancs ou dans les douches. VSU décline toute responsabilité en cas de vol ou de déprédations.

Le club organisateur veillera à mettre à disposition un vestiaire réservé aux filles (en cas de besoin) ainsi qu'un vestiaire pour l'arbitre.

Buvette

Chaque club qui organise un match se doit au mieux de tenir une buvette, afin que les équipes ou joueurs puissent se désaltérer. Il est recommandé de consommer de l'alcool avec modération. L'alcool est interdit aux mineurs.

Matériel

Le matériel fonctionnel (bandes, buts, bancs) sera mis à disposition par les clubs qui organisent les matchs.

7. Résultats officiels

Les résultats des matchs et le calendrier des équipes seront disponibles sur le site Internet de l'association valaisanne d'unihockey ainsi que sur les réseaux sociaux.

En cas d'erreurs, seul la feuille de match remplie par l'arbitre et signée par les capitaines fait foi. Toute réclamation peut se faire par écrit à VSU dans un délai de 30 jours après la fin du match.

8. Déroulement – Mode de fonctionnement de la coupe

Les équipes inscrites auront un degré de qualification annualisé sur l'année précédente selon leur ligue officielle (1 à 5). Un tirage au sort avec ou sans tête de série, selon le modèle de coupe et le nombre d'inscrits, sera effectué.

Les matchs « Hommes » et « Dames », sauf avis de modifications exceptionnelles, durent 3 x 20 minutes de jeu non-effectif (sans arrêt de jeu, sauf pour les buts). Les trois dernières minutes de match sont effectives. Les matchs des catégories « Juniors » durent 2 x 20 minutes de jeu non-effectif (sans arrêt de jeu, sauf pour les buts). Durant les phases de groupe, le vainqueur recevra 2 points, le match nul vaut 1 point et la défaite 0 point. Il n'y a pas de prolongation durant les matchs de groupe.

Les équipes seront classées par nombre de points, puis au goal-average. En cas d'égalité, c'est la confrontation directe qui fera foi. Une équipe doit avoir joué tous

ses matchs pour figurer dans le classement. Une équipe qui déclare forfait perd 5-0 et son match ne sera pas comptabilisé comme ayant été joué.

9. Feuilles de match

Des feuilles de match officielles électroniques (version papier acceptée) sont créées par VSU. Elles sont établies sur la base des listes de joueurs envoyée en début de compétition. Elles sont vérifiées et signées par toutes les parties (arbitre, capitaine, secrétaire de match). Ces feuilles sont disponibles en version PDF sur le OneDrive de VSU, elles seront également envoyées par mail aux clubs concernés.

Les remarques concernant un incident durant le match, l'intention d'une équipe de déposer protêt, les motifs d'expulsion d'un joueur ou le forfait d'une équipe devront figurer sur la feuille de match (case à cocher au recto). Le détail peut se faire au verso de la feuille de match. Ce dernier doit être fait par l'arbitre de la rencontre.

La signature des deux capitaines à la fin du match est obligatoire. Elle n'exclue pas la possibilité de déposer un protêt dans les délais impartis mais son absence peut entraîner la perte du match par forfait (5-0 pour l'équipe adverse).

Les feuilles de match doivent être remplies correctement et doivent être transmises le plus rapidement possible par le club organisateur (un délai de 7 jours est accordé) soit par mail à l'adresse suivante : vsunihockey@outlook.com, soit via le groupe WhatsApp créé pour l'occasion.

10. Protêt

Le dépôt d'un protêt est soumis aux conditions suivantes :

- Un recours contre la validation ou non d'un but ou contre une décision des règles de jeu de l'arbitre officiant durant la partie n'est pas autorisé ;
- Un recours pour tricherie (équipement d'un joueur ou du gardien non conforme, joueur non-licencié, joueur pénalisé participant au match) est autorisé dans un délai maximum de 48 heures. La date et l'horaire inscrits sur la feuille de match font foi ;

- Un recours contre une situation exceptionnelle survenue durant le match (buts non conformes, bancs de touche manquants, éclairage de la salle, état du sol, engins dans la surface de jeu, objets lancés sur la surface de jeu) est autorisé uniquement si le recours est établi avant la fin du match.

Dans tous les autres cas non-énumérés, le protêt fera l'objet d'un premier aval de VSU portant sur sa validité. Le dépôt d'un protêt devra être confirmé auprès de VSU. Il sera accompagné par le dépôt d'une caution de 100.-. En cas d'acceptation du protêt, cette caution sera restituée à l'équipe déposante.

Le protêt se fera sous forme écrite sur le verso de la feuille de match ou sur une page A4 blanche. L'arbitre mentionnera dans le protêt : son nom, la date et l'heure du match, les deux équipes participantes, le motif du protêt ainsi qu'une brève description de la situation, la date du dépôt et la signature du capitaine de l'équipe qui dépose protêt. La quittance des 100.- devra être jointe.

Le protêt sera analysé par VSU dans un délai d'un mois à compter de la réception. La décision sera transmise par écrit aux clubs concernés.

11. Sanctions

Les sanctions possibles prises à l'encontre d'un joueur, d'un entraîneur, d'une équipe ou d'un club, selon la gravité de la faute commise seront réglées par le règlement financier (annexe « amendes et taxes »). En cas de problèmes graves, VSU pourrait engager une procédure pénale.

12. Horaires des matchs

Les équipes doivent respecter les heures de début des matchs. Les horaires et les dates des matchs de groupe seront instaurés d'entente entre les clubs. VSU se donne le droit de prendre une décision en cas de litige. Le club qui accueille se doit d'organiser le match à domicile et de proposer au minimum 3 dates. Si le club « visiteur » refuse, le club local doit contacter VSU par courriel (vsunihockey@outlook.com). VSU pourrait sommer l'équipe « visiteur » de choisir une des dates proposées. Si les deux clubs n'arrivent pas à s'entendre, VSU posera un ultimatum, puis prononcera le forfait en faveur du club organisateur. Les arbitres sont autorisés à prononcer le forfait en faveur de l'équipe adverse si une équipe n'est pas présente sur le terrain ou n'est pas prête à jouer (3 joueurs de champ et un gardien équipé) dans un délai de 30 minutes après l'heure officielle du début de la rencontre.

Des autorisations exceptionnelles pour retarder ou reporter un match peuvent être demandées auprès de VSU, en cas de maladie, décès ou accident.

Des situations exceptionnelles dues aux conditions météorologiques très défavorables en hiver pourraient être accordées pour le retard d'un match.

Si le retard est involontaire (problème d'organisation, panne de lumières, salle fermée, matériel manquant, ...), le match commencera dès que possible, selon l'ordre de l'arbitre. Le club organisateur pourrait être sanctionné selon la situation.

Si le calendrier ne peut être respecté pour une raison ou pour une autre, un délai peut être demandé par écrit par les deux équipes concernées. Ce dernier sera accordé pour autant que le match se joue dans les 7 jours après la date butoir.

Le temps de pause à la mi-temps est de 10 minutes pour les matchs de 3 x 20 minutes et de 5 minutes pour les matchs de 2 x 20 minutes. Le temps de pause pourrait être réduit en cas de retard.

13. Arbitrage

Chaque équipe qui s'inscrit devra désigner un arbitre minimum. Les arbitres doivent avoir 18 ans révolus pour les catégories « Hommes », « Dames », et « Juniors B » et 15 ans révolus pour les catégories « Juniors C » et « Juniors D ».

Chaque club qui accueille devra planifier et contacter l'arbitre de son choix, selon la liste reçue par VSU en début de compétition. Une amende sera octroyée aux clubs qui ne fournissent pas d'arbitre pour la compétition (100.- par équipe). Un arbitre ne peut être affilié à deux équipes. Les clubs peuvent inscrire un nombre plus élevé d'arbitres.

Le dédommagement des arbitres se fera par le club organisateur. Le défraiement peut être remboursé par VSU selon les finances de l'association.

En cas d'absence de l'arbitre titulaire, uniquement pour motifs valables, il incombe à celui-ci et à son club de prévenir un arbitre remplaçant.

Les arbitres devront tout mettre en œuvre afin de respecter les horaires des matchs et les règles officielles.

Les arbitres ayant le plus officié durant la compétition seront retenus pour arbitrer les finales. Lors de ces dernières, le début et la fin des matchs doivent se faire par la présentation des équipes en ligne, arbitre au centre. L'hymne cantonal valaisan sera diffusé lors des finales.

14. Règles de jeu appliquées

Toutes les règles relatives au jeu sont issues du règlement officiel de SU et ont été acceptées par les clubs membres de VSU.

VSU se donne le droit de modifier le règlement de la VS-Cup. En cas de changement, les clubs membres recevront une copie du règlement modifié.

15. Prix et récompenses

Afin d'encourager l'esprit de la VS-Cup, chaque équipe/club qui reçoit peut proposer d'offrir un présent régional si possible, ou une invitation d'après-match (apéro, souper) à l'équipe qui se déplace.

Lors des finales, le premier de chaque catégorie se verra remettre une coupe et chaque membre de l'équipe recevra une médaille d'or (maximum 20 personnes dans une équipe, staff compris). Les finalistes malheureux recevront une médaille d'argent. D'éventuels lots (meilleurs joueurs, arbitres) pourraient être distribués en fonction des finances de VSU et du club qui organise les finales.

Organisé et géré par VS Unihockey
Association Valaisanne d'Unihockey

Règles de jeu tirées du règlement officiel
Association Suisse de Unihockey (ASUH)



Patricia Bourgeois	Kevin Follonier	Pascal Bruderer	Denis Darbellay
Présidente	Caissier	Resp. sélection	Membre